

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. J. AUDBOURG et C^e, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

Election législative du 4 Décembre

COMITÉ ÉLECTORAL

DES
Républicains radicaux socialistes
de la 3^e Circonscription

ALPHONSE HUMBERT

LE DEUX-DÉCEMBRE

Trente ans se sont passés depuis le jour où Louis Bonaparte est devenu Louis Napoléon. On ne peut pas séparer l'histoire de la politique; l'histoire est un enseignement; c'est la leçon éternellement vivante du passé. En pleine période électorale, nous devons signaler cette date sanglante du 2 décembre.

Il y a peut-être, à notre époque, des gens qui rêvent un coup d'État; nous voulons croire qu'ils ne sont pas au gouvernement. Du reste, le pays a fait son éducation politique, la République a une constitution, qui, si imparfaite qu'elle soit, est une sauvegarde contre les crimes de lèse-nation.

Des témoins de cette époque funeste, des combattants de 51, il en reste encore parmi nous; la France libre, sûre de ses destinées, débarrassée des intrigues monarchistes, a pu les indemniser: réparation nécessaire mais délicate, à ce point que quelques préfets ne l'ont pas comprise.

Les citoyens qui ont résisté par la force au meurtre du droit, doivent nous instruire. Ils doivent nous raconter les détails de ces journées infâmes. Nous voudrions les entendre s'exprimer ainsi, au milieu de leurs groupes.

« J'y étais; j'ai vu. Le suffrage universel manié inhabilement avait cru faire une Chambre républicaine et n'avait fait qu'une Chambre réactionnaire, car la République a ses réactionnaires aussi. Bonaparte était venu, il parlait d'éteindre le paupérisme, il s'était échappé de Ham: la prison le grandissait. Il mettait la main sur son cœur et jurait d'être toujours fidèle à la République. Sa langue devait se sécher dans son gosier plutôt que de trahir son serment: on le crut, un Bonaparte. On oublia l'oracle en écoutant le neveu; jamais il n'eût fallu autant s'en souvenir: le premier était né de la Révolution et l'avait étouffée. C'était la prophétie du second; car les Empires se ressemblent comme deux gouttes de sang. Bonaparte était un sauveur, la Chambre était servile, elle le fit Président de la République, Président à vie, si bien qu'il rêva de se faire empereur.

Une action infâme, un de ces guet-apens qui ne se trament que la nuit. Il dit aux soldats: Vous voulez des lauriers? allez en conquérir; tuez les femmes, tuez les enfants, tuez les vieillards. Et il se trouva des généraux pour exécuter ses ordres. Il dit aux juges: Voulez-vous des emplois? rendez des arrêts. Condamnez, ne jugez pas. Et il trouva des magistrats pour suivre cette consigne. Et il se trouva des préfets pour gouverner les villes, et il trouva même un archevêque pour le bénir.

Et ce vrai combattant de décembre disait encore: « Nous étions sur les barricades, on était nos députés, quelques-uns, de l'extrême droite et de l'extrême gauche, restaient enfermés à Mazas; d'autres: ils étaient peu nombreux, nous excitaient et exposaient au balles du bandit leurs corps, ceints de l'écharpe nationale. Et le reste? Le reste s'était sauvé. Le Sénat, lui, s'était aplati; il est dans l'ordre qu'un Sénat

s'aplatisse; Mais la Chambre élue directement par le peuple. La Chambre a pour mission de faire et qu'elle avait mission de défendre, était en majorité, déjà dans l'antichambre du triomphe. Nos balles étaient des balles perdues. Nos représentants en nous abandonnant nous livraient. »

Le reste, c'est l'histoire d'hier, et ce serait si l'on n'y prenait garde, l'histoire de demain. Campagnes inutiles, guerres insensées, tripotage, agiotage, du vin, de l'or, des filles; enfin l'Empire. Cet Empire a duré dix-huit ans, comme l'autre il avait commencé dans un assassinat; il devait finir dans une invasion.

Maintenant l'Empire est mort, celle qu'il avait cru tuer se porte bien et le remplace. Depuis onze ans, elle a subi les plus cruelles épreuves; elle a accepté cet héritage sanglant de la guerre de 1870: elle est calme, convaincue que les partis monarchiques sont impuissants, que l'Empire est fini, car on ne revient pas de Sedan comme on revient des Pyramides.

Les plus sages repoussent l'hypothèse d'un coup d'État possible. Du reste, les restaurateurs de la monarchie depuis quelque temps ont un rôle ingrat et peu agréable. Prim voulut trahir aussi la noble et juste cause du peuple. Il alla chercher Amédée. Amédée n'était pas plus tôt sur la terre d'Espagne, que Prim était dessous. Chez nous, la loyale épée ne resta au fourreau que dans la crainte d'un insuccès. Nous avons passé bien près du coup d'État. Mais l'avons-nous nous-même pour toujours écarté?

Peut-être. M. Gambetta ne songe point à devenir majesté et ce n'est qu'à la suite d'une erreur profonde, sans doute, qu'il a fait appeler au ministère un général habitué aux coups de mains et ayant organisé les troupes de la réaction durant la période du Seize-Mai.

La République est fermement assise, elle braverait l'audacieux qui porterait la main sur elle; et de ces audacieux il y en a; nous les connaissons.

Le coup d'État du Deux Décembre n'a été accompli que grâce à la mollesse de la Chambre et à la lâcheté du Sénat.

Des députés serviles ont applaudi quand il fallait s'indigner. La représentation nationale était une réunion de trembleurs. Méditons cet exemple; cette date traverse heureusement la période électorale: elle met en garde le pays contre les candidats sans passé et sans énergie, qui font des députés sans prestige et sans courage.

Notre démocratie n'est point menacée mais si elle l'était jamais, que les électeurs se disent bien qu'elle doit trouver à ses côtés des représentants capables de donner pour la défendre et leur liberté et leur sang.

En allant au scrutin, le 4 décembre, la Guillotière évoquera ce souvenir de 30 ans et elle fêtera la mémoire du proscripteur de décembre en nommant le proscrit de mai.

Georges LETELLIER

A NOS AMIS

Ce soir, à huit heures, une réunion publique aura lieu au café Taillardat, avenue des Ponts, en face le cimetière.

Les électeurs du Grand-Trou, de Monplaisir et Monplaisir-la-Plaine, y sont convoqués.

Citoyens, rappelez-vous qu'il ne faut rien négliger; il faut y être.

Déféz-vous des hommes du Central. La dernière heure approche, toutes les manœuvres sont à craindre de la part d'adversaires aux abois.

Ce soir, M. Lagrange se présentera probablement à cette réunion, il faut que vous soyez là pour l'accueillir comme il convient.

Si le Central organisait une autre réunion, renseignez-vous, soyez prêts. Citoyens, la lutte recommence, tant mieux.

Convicts, prenez garde!

LE CANDIDAT DU CENTRAL

Nous annonçons la mort du Central: nous disions vrai.

Le Comité à court de députés, choisit un inspecteur des pompes funèbres :

M. Victor LAGRANGE

Ce monsieur Lagrange est un ancien rédacteur du *Censeur*, journal de M. Portalis, contre lequel s'élevait hier le *Lyon-Républicain*.

M. Lagrange est fonctionnaire; fonctionnaire et candidat sont deux qualités incompatibles si nous en croyons la circulaire du ministre de l'intérieur et les paroles de M. Gambetta.

Ce grief est l'un des moindres; M. Lagrange, qui accepte d'être candidat pour boucher un trou, a été, autrefois, candidat du vrai comité de la rue Grôlée.

Il consent à recueillir l'héritage dont la probité politique de Jourde n'a pas voulu s'accommoder.

Nous savions que le Comité central opposerait un candidat au citoyen Humbert, mais nous étions loin de songer à M. Victor Lagrange.

C'est un choix qui prouve son esprit; le Comité central sent qu'il va mourir, il charge l'inspecteur des pompes funèbres de régler la marche de l'enterrement.

Quant au fossoyeur, ce sera le peuple.

G. L.

LA MALECHANCE DU CENTRAL

Le Comité central a choisi hier soir pour candidat un inspecteur des pompes funèbres.

Pauvre Central! c'est M. Lagrange qui conduira les obsèques. Il a l'habitude d'aller au cimetière.

LA DÉMISSION DE M. LAGRANGE

Nous demandons à M. le docteur Gaillon, maire de Lyon, si M. Lagrange, inspecteur des pompes funèbres, a remis sa démission.

Si non, nous avons le droit de dire que M. Lagrange est un candidat officiel.

Question au Candidat Lagrange

M. Lagrange, a-t-il signé le mandat que le citoyen Jourde, avait imposé au Comité central?

ON DEMANDE UN CANDIDAT

Tel était depuis hier le cri poussé plaintivement par le Comité central, il s'adresse d'abord au docteur Crestin, qui refuse et qui se réserve pour un poste de sénateur.

Puis c'est M. Buffaud qui refuse également sans donner de motifs.

M. Bessières n'accepte pas davantage et M. Thiers se met dans une colère indescriptible lorsqu'on vient le trouver. « Pauvre Comité central; il ne savait plus où donner de la tête; et il se jette à corps perdu dans les bras de M. Lagrange. »

Mais, nous dira-t-on, est-ce que M. Lagrange n'était pas inspecteur des pompes funèbres?

Eh parbleu! le Comité central est bien obligé de s'adresser aux pompes funèbres, ne fût-ce que pour procéder à ses propres funérailles.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

Ainsi que je vous l'ai dit hier, M. Gambetta doit parler.

Dès une heure, l'affluence est considérable dans la salle des Pas-Pardus. On annonce que M. Camille Pelletan qui après son voyage en Tunisie, connaît la question, prendra la parole faisant sur le règlement de la question à venir une véritable interpellation.

Les commentateurs sont interminables sur la candidature sénatoriale de M. Devès à Bagnères de Bigorre ou le ministre doit acheter une propriété.

M. Rochefort est dans la tribune des anciens députés.

LA SÉANCE

Séance du 1^{er} décembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

On adopte le projet de loi portant prorogation d'une surtaxe à l'octroi de Luçon (Vendée).

Au banc ministériel est assis M. Gambetta ayant à sa droite M. Allain-Targé et à sa gauche, MM. Waldeck-Rousseau, Gougeard et Cochery.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'ouverture des crédits supplémentaires extraordinaires afin de subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et du Sud-Oranais.

DISCOURS DE M. MARGAINE

M. Margaine débute en disant qu'il n'a pas d'opposition à faire au projet de crédits.

Au point de vue politique, il est partisan de l'expédition de Tunisie. Il ne récriminerait pas sur la question militaire, mais il réclame des explications sur l'anticipation inacceptable des crédits.

M. Goblet répond que l'effectif en Tunisie est de 14,500 hommes. Les théories d'anticipations de l'ancien gouvernement signalées, ont été blâmées par le rapport. Indépendamment des crédits demandés pour l'expédition jusqu'à la fin de janvier. Il devra être pourvu au remplacement des approvisionnements consommés dans des conditions déterminées.

La commission revendique pour l'avenir le droit de contrôle du Parlement et les comptes fournis trimestriellement.

M. de Lafosse ne croit pas contrairement au rapport que la France soit obligée à exécuter le traité du Bardo jusqu'au bout.

Si les crédits impliquent une approbation du traité, il les votera. La Chambre aura à statuer plus tard sur les suites à donner au traité.

L'orateur dira pourquoi l'exécution intégrale est aussi funeste que l'expédition.

DISCOURS DE M. GAMBETTA

On disait dans les couloirs avant la séance que M. Gambetta, sur la question tunisienne elle-même, était résolu à une brève déclaration analogue à celle faite dans la commission. C'est exact effectivement M. Gambetta aborde pour peu de temps la tribune, il sait pertinemment qu'il y renoncera, car il parle avec si peu de chaleur, que sa déclaration provoque de maigres applaudissements de la majorité. Ce n'est que partie remise pour la fin.

M. Gambetta s'étonne qu'après la ratification du traité par la Chambre, on engage le pays à retirer la signature apposée. Tout à l'heure il viendra discuter les conséquences du traité, qui existe, qui a été accepté par la France.

Quant les opérations qui touchent à leur terme et qui ont été menées avec une vigueur et une discipline qui font honneur à notre armée, seront arrivées à leur fin, le gouvernement apportera un projet d'exécution du traité du Bardo.

Au point de vue administratif, des données et des finances, la Chambre aura à apprécier les voies et moyens qui lui seront proposés et qui n'impliqueront, ni l'annexion, ni l'abandon.

A peine le président du conseil, qu'aucun applaudissement n'accueille, est-il assis à son banc, que M. Pelletan ses notes à la main descend de la travée de gauche et monte à la tribune.

Vous connaissez la figure du spirituel journaliste, son visage intelligent et mobile, et sa parole nette dans la discussion ordinaire.

M. Pelletan a trop de talent pour lui ménager la vérité. Dans la circonstance actuelle, il fait le jeu du gouvernement.

Ses études étaient fouillées et la Chambre ne lui a pas ménagé ses approbations à ce sujet, mais vous verrez que le résultat final a tourné aux avantages de la politique de M. Gambetta, donc, c'est une faute.

Au point de vue oratoire, c'est un excellent début. Au point de vue politique, c'est regrettable.

DISCOURS DE M. CAMILLE PELLETAN

M. Pelletan dit que la Chambre ne peut pas laisser passer une fois de plus la question tunisienne sans examiner la solution à adopter, au point de vue de l'intérêt français.

Par l'ordre du jour la question ne pouvait pas être tranchée, entre la démission de l'ancien ministre et l'avènement du nouveau.

Entrant dans un aperçu rétrospectif M. Pelletan rappelle le traité arraché violemment au Bey. Il ne peut pas être considéré comme un engagement contracté par la France à l'égard du Bey puisqu'il serait facile de le modifier par les mêmes moyens.

Envisageant le protectorat, l'orateur dit que cela consiste dans l'intervention de la France, dans le gouvernement de l'intérieur de la Tunisie, seulement pour garantir la sécurité, mais il se réserve la direction des affaires diplomatiques.

Puis l'occupation militaire nous oblige à intervenir dans tous les actes de l'administration. Le remplacement du premier ministre n'a rencontré aucune résistance. En fait, notre ministre à Tunis gouverne

la Tunisie par l'intermédiaire des autorités indigènes.

M. Pelletan montre les difficultés de l'occupation, avec l'esprit vivace de révolte et la pénible nécessité de l'entretien d'une véritable armée.

Il comprend difficilement que la France s'occupe d'un pays étranger pour le remettre simplement aux mains d'un fonctionnaire français avec tous les rouages du despotisme oriental.

Toute cette partie du discours est remarquable de logique, elle porte sur la Chambre et quand le député de Paris fait toucher du doigt la situation ayant trait à notre administration ayant pour objet d'assurer les services publics et reposant uniquement sur les institutions de pots-de-vin et des ministères qui ont mis en poche, en vingt ans, un revenu total de sept années.

M. Gambetta lance cette interruption: « C'est précisément cet état de choses qu'il faut changer. »

M. Ferry de son banc est visé par cette constatation effroyable. Il crie: « Ces faits sont antérieurs à l'établissement de la commission financière. »

L'orateur, après un historique concis et clair des intrigues et des meurs levantes, déclare que la France ne peut pas conserver sous sa responsabilité des institutions incompatibles avec les réformes.

Considérant les obligations de maintenir l'ordre, il expose les dangers de collision possible avec la Tripolitaine.

Donc le protectorat a tous les inconvénients de l'annexion sans ses avantages. La conclusion tient dans ces deux points: Quelle solution préfère le gouvernement? Quelle sera sa politique tunisienne, où va-t-il? (Applaudissements.)

Le terrain sur lequel M. Pelletan a placé M. Gambetta est excellent comme discussion. M. Gambetta a pris des notes. Il en profite, le voici à la tribune.

RÉPONSE DE M. GAMBETTA

M. Gambetta dit qu'il a déjà indiqué la pensée du Gouvernement sur la situation faite à la France dans la Régence.

Il ajoutera quelques explications sur la difficulté existante d'introduire l'ordre et la régularité dans l'administration tunisienne.

Il récite qu'il y a un grand intérêt européen à mettre un terme à cet état de choses. Le traité permet de renouer le fonctionnement de l'impôt de la dette. Ainsi a fait l'Egypte. Pourquoi serait-ce impossible en Tunisie?

Le bey est représenté comme un ennemi persistant. Il est prêt, au contraire, à accueillir les étrangers apportant des améliorations, notamment les français qui ne sont pas entrés chez lui en conquérants.

On a cherché un remède relatif à la population aventureuse dans la suppression des capitulations. Le moment n'est pas venu de les améliorer et de les modifier, la réforme que poursuivait le gouvernement dans un esprit de conciliation. C'est la civilisation qui augmente les finances.

L'annexion est la pire des difficultés, le traité ne l'autorise pas. Il y a une solution plus facile et moins chère: l'abandon de la Tunisie. Il n'a pas été ouvertement proposé, mais on l'a suffisamment présenté comme le meilleur parti à prendre.

Ici l'orateur s'arrête, sa voix s'accroît, c'est le clou du discours. Voici la note humanitaire et patriotique: M. Gambetta fait voir la France diminuée par l'abandon des Européens massacrés, par des responsabilités énormes.

Quel qu'on pense de l'origine de l'expédition, la France n'est plus libre, elle est liée. Il convient de réduire strictement les charges, ce dont le gouvernement est soucieux.

L'expédition militaire touche à sa fin, la réorganisation militaire suivra. L'Algérie aura un voisin nécessairement sympathique. Il ne pense pas qu'il faille porter l'occupation jusqu'à la frontière de la Tripolitaine. Pour ne pas être voisin de la Porte, cette politique analogue à celle des Anglais dans l'Inde n'est pas préférable à la politique du protectorat.

La majorité est gagnée, de nombreux applaudissements accueillent ces tristes arguments.

Cependant M. Cunéo conteste que le pays soit lié.

La clôture est demandée.

M. De la fosse parle contre la clôture et contre l'exécution intégrale du traité.

M. Pelletan comment la faute de remonter à la tribune pour déclarer que jamais il n'a songé à réclamer l'abandon immédiat de la Tunisie, mais la direction politique de ce but.

M. Gambetta dit que cette déclaration n'a aucune excellence du système parlementaire qui approuve les opinions par la libre discussion.

Avec un orateur aussi français que M. Pelletan, il est bien près de s'entendre. La Commission porte au budget ordinaire de 1882 un supplément de ressources nécessaire à faire face aux dépenses de Tunisie pendant le mois de janvier. Elle supprime ainsi le chapitre 29 créé pour l'exercice de 1881 sous ce titre: opérations militaires en Tunisie.

Elle a cru ainsi lier le ministère de la guerre.

L'opération est vaine, le système n'est pas obstacle à une imputation provisoire que le chapitre spécial aurait assuré. La confusion des dépenses exceptionnelles avec les dépenses ordinaires ne peut que nuire au budget.

Il fait cette observation dans l'intérêt de la comptabilité, car au point de vue de la liberté des mouvements administratifs le

gouvernement ne peut que préférer le système de la commission.

L'Élysée et M. Wilson ont été mis en cause.

M. Wilson vient défendre le système adopté.

M. Langlois dit au nom de la minorité que la commission reprendra le projet de gouvernement à titre d'amendement.

M. du Bodan désapprouvant l'expédition votera cependant les crédits.

M. Balthus, parlant contre la clôture, se prononce en faveur des projets de la commission. La clôture est réclamée, elle est rejetée.

M. Baudry d'Asson, sous prétexte de déclarer qu'il votera pour les crédits, se fait rappeler à l'ordre pour une qualification blessante de la politique des anciens ministres.

La clôture est prononcée.

M. Bieaven retire son amendement sur l'article premier.

M. le prince de Léon demande la division de l'article premier permettant de voter le septième chapitre relatif à l'insurrection de l'Oranais et à repousser les deux expéditions de Tunisie.

Les sept premiers, puis les deux derniers sont adoptés.

M. Georges Perrin dit que lui et ses amis s'abstiendront sur l'ensemble de l'article premier pour être conséquents, puisqu'il refuse de s'associer à la politique téméraire de M. Gambetta. Il cite comme exemple annexionniste, l'Angleterre, il espère que le gouvernement ne s'exposera pas à la nécessité de reculer.

M. Gambetta réplique brièvement et sèchement que la constitution sociale et géographique de l'Angleterre la condamne à l'extension. Il n'est pas question que la France entre dans la même voie. La politique du Gouvernement est nettement limitée, purement défensive. S'il y a la nécessité de l'expansion agricole et commerciale, elle s'y résoudra à propos, le Parlement ne perdra pas de vue le devoir d'assurer le développement et la grandeur nationale.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

M. Langlois, sur l'article 3, demande le rétablissement du chapitre spécial d'accord avec M. de Douville-Maillefeu.

M. Gambetta laisse la Chambre traquer la question.

L'amendement Langlois est adopté, il devient les articles 3 et 4 du projet de loi. L'article 5 est adopté.

M. Blandin annonce que le compte prévu par l'article 7 sera fourni le 1^{er} avril mais seulement approximatif.

M. Goblet prend acte de cette déclaration.

L'article 6 est adopté.

LE VOTE D'ENSEMBLE

Par une majorité de 400 voix contre 32 sur 432 votants, l'ensemble du projet de loi est adopté.

On renvoie à samedi la discussion de l'élection de Ladoucette.

Samedi, à 2 heures, réunion dans les bureaux. A 3 heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures 40.

LA CANDIDATURE BONNOIT

Appréciée par le « Radical »

Paris, 1^{er} décembre.

On lit dans le *Radical*:
Lyon, le 30 novembre 1881.

Vous vous demandez peut-être pourquoi je ne vous ai pas parlé du comité radical indépendant, qui reproduit la candidature du citoyen Bonnoit, auquel quelques cents voix obtenues le 21 août, à la Guillotière, donnent, paraît-il, d'étranges illusions. C'est que ce comité n'a et ne peut avoir d'autre rôle que d'égayer la lutte, et il s'en acquitte fort bien, — je dois le constater une fois pour toutes, afin de sauver l'âme-mour-propre du petit groupe de gens sans autorité ni consistance qui se sont placés à sa tête.

Quant à la candidature d'Humbert, elle est appuyée par le seul journal ayant une attitude vraiment correcte, le *Réveil Lyonnais*, une vaillante feuille qui enlève d'un tour de main l'élection de Bonnet-Duverdier et enlèvera de même celle de notre ami Alphonse Humbert.

LES JOURNAUX

Paris, 1^{er} décembre.

— Le *Républicain français* dit: On l'Église catholique suivra l'évêque d'Amiens et séparera sa cause de celle de la contre-révolution, ou elle survivra de peu aux dernières illusions monarchiques.

— Le *Parlement* félicite l'évêque d'Amiens d'avoir élevé la voix pour protester contre les théories de Mgr Freppel.

— Les *Débats* déclarent que la situation n'est pas beaucoup plus claire à la fin de novembre qu'à la fin d'octobre.

— Les *Débats* espèrent que la discussion d'aujourd'hui fournira au cabinet l'occasion de développer son programme, d'affirmer ses principes de gouvernement et de constituer, enfin, cette majorité qui doit entrevoir lui dans la voie des progrès sans limite dont M. Gambetta a parlé dans son discours-programme.

— Le *Soleil* dit que c'est sur la question de la limitation des droits du progrès que les

partisans et les adversaires du cabinet se complètent.

La *France* proteste contre la tendance du nouveau ministère à créer de nouveaux emplois et de nouvelles fonctions.

Le *Parlement* approuve pleinement le lettre de M. Guibert.

Le *Paris* constate déplorativement la tendance du cabinet à développer le fonctionnarisme.

Le *Rappel* dit que les Chambres doivent comprendre les graves conséquences du traité de Bardo.

Le *Sigèbe* dit que le régime concordataire est incompatible et qu'il doit être remplacé par la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le *Union républicaine* dit que la République doit protéger les ouvriers.

Le *Justice* dit que les Chambres ne peuvent pas limiter les questions à discuter en congrès.

Le *National* ne pense pas que la Chambre discutera sérieusement les crédits de mandats.

Le *L'Aspirant* estime qu'on est forcé de voter les crédits demandés; elle ajoute que le vote des crédits n'amènera aucune solution.

Le *Transcript* dit que le seul résultat des élections réactionnaires sera le remplacement des opportunistes de la Chambre haute.

Le *Gauleis* dit que la révision partielle amènera forcément la destruction totale de la Constitution.

Le *Figaro* dit que le budget des cultes constitue une indemnité pour les bien coupés en 93.

Dans le *Gauleis*, M. Jules Simon rappelle le mot de M. Thiers sur M. Gambetta: « C'est un bon enfant. » Il y voit une allusion à la vanité et à l'incapacité de cet artiste-orateur et à sa complaisance pour le radicalisme.

M. Gambetta, dit-il, veut aujourd'hui la révision limitée; dans trois mois, il cédera aux obsessions des intrançais et consentira à une révision radicale.

Autant vaudrait dire qu'il n'y a pas de Constitution du tout, ce qui est le véritable objectif des radicaux.

La propriété du *Gauleis* est toujours entre les mains de M. de Werbrunck, de la *Banque parisienne*, et non, comme on l'a dit, dans celles de MM. Krantz et Demomandé.

En attendant, M. Robert Mitchell donne sa démission de rédacteur du *Gauleis*. La nouvelle direction le couvre de fleurs, mais l'ex bonapartiste ne s'en retire pas moins, et il ira, s'il le veut, porter ses flirtations gambettistes à M. J.-J. Weiss fait ronronner les siennes.

Le *Constitutionnel* rappelle le discours prononcé par M. Gambetta à Aix, en 1876, dans lequel il se déclarait partisan enthousiaste et défenseur convaincu de l'égalité électorale des communes pour la nomination des sénateurs.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

St-Quentin, 1^{er} décembre.

Le train express n° 25, venant de Paris et devant arriver à St-Quentin, vers six heures quarante-cinq, hier, a rencontré sur une voie de la gare de Chauvigny un train de marchandises en manœuvre et l'a coupé en deux.

Il y a eu environ quinze personnes blessées, parmi lesquelles le général commandant la place de la Fère.

INTERIEUR

Paris, 4^{er} décembre.

ACTES OFFICIELS

Le *Journal officiel* annonce que M. Richard est nommé chef de cabinet de M. Rouvier.

CIRCULAIRE AUX PRÉFETS

A la date d'hier, tous les préfets ont été invités par le ministre des cultes à se renseigner immédiatement sur la présence ou l'absence de l'évêque, au siège de sa résidence. Une circulaire ministérielle va être adressée à tous les évêques par l'intermédiaire des préfets.

LES CIMETIÈRES

Différents préfets viennent de prendre des arrêtés par lesquels ils déclarent administrativement que toutes les divisions, de quelque nature qu'elles soient, établies dans les cimetières publics pour distinguer les différents cultes, seront immédiatement supprimées.

LETTRE DU PAPE AUX EVÊQUES

D'après des dépêches diplomatiques, le gouvernement a été informé depuis quelques jours seulement que tous les membres de l'épiscopat français auraient reçu du Vatican une lettre autographe, absolument confidentielle, du Souverain-Pontife.

PROCLAMATION DE M. IRMIAN

Le nouveau gouverneur général civil de l'Algérie vient de se faire précéder au milieu de ses administrés par une proclamation qu'il leur adresse de Paris, en attendant qu'il puisse aller prendre possession de ses nouvelles fonctions.

RÉCEPTION DE M. HAMLIN

M. Hamlin, ancien vice-président et sénateur des Etats-Unis, actuellement ministre à Madrid, a été reçu aujourd'hui, en audience privée, par le président de la République et le président du conseil, M. Hamelin, qui a été présenté par M. Norton, à qui l'accueil le plus cordial, tant à l'Élysée qu'au palais du quai d'Orsay. MM. Grévy et Gambetta, qui connaissent le passé glorieux de leur visiteur, ont félicité de la part considérable qu'il a prise aux événements qui ont amené l'abolition de l'esclavage.

Tous deux ont saisi l'occasion pour rappeler les sympathies de la France pour les Etats-Unis, et pour exprimer le vœu de voir se resserrer encore plus les relations amicales des deux grandes républiques sœurs.

ALGÉRIE & TUNISIE

Tunis, 1^{er} décembre.

Le général d'Albigny a fait fusiller 15 hommes chez les Ouled-Ayar, parmi lesquels le cadî et son frère et deux habitants tunisiens qui s'étaient joints à Ali-ben-Amar.

500 hommes des contingents d'Ali-ben-Kalifa, qui étaient à Guefesa, sur les confins de la Tripolitaine, sont venus se

joindre à la colonne Logerot. Le général leur a donné un signe de reconnaissance qu'ils doivent porter par dessus leur turban; ils marchent avec nous.

Entre Ogil et Maheddab, le général Logerot a surpris un camp de dissidents comptant 400 tentes environ. Le camp a été entouré et les dissidents ont été faits prisonniers.

On leur a enlevé 1.300 bœufs, 2.000 moutons, et un grand nombre de chevaux.

Nos troupes ont fait une grande reconnaissance de Kairouan à l'Est.

Partout, elles sont bien reçues. Hier, l'avis de *l'Union* est parvenu à Alger, ayant à son bord l'archevêque d'Alger en tournée pastorale.

La ville de Naples a débarrassé 600 tonnes de matériel et de vivres et 1.000.000 francs pour la Trésorerie générale.

Les compagnies et les bataillons campés à la Goulette pourront chaque jour des reconnaissances en allant à quinze et 20 kilomètres au sud et à l'ouest de Tunis. Elles sont fort bien reçues partout par les tribus, qui leur offrent des provisions.

Bou-Amema

Alger, 1^{er} décembre.

On n'a aucune nouvelle de Bou-Amema. Les renseignements reçus de Frenah font connaître que rien, jusqu'à présent, n'est venu confirmer la marche sur ce point ou vers Tiaret de Bou-Amema.

On a appris à Frenah, comme à Alger, que la présence de l'agitateur était signalée vers Timounine par des bruits venus du Kreider, et qu'on croit avoir été répandus par des émissaires des rebelles pour donner le change à nos troupes et les attirer au Nord, ou par des Arabes encore effrayés de l'incursion de Si-Sijman.

TROUBLES A GIBRALTAR

Barcelone, 1^{er} décembre.

Une émeute assez grave s'est produite hier à Gibraltar, et cela dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Mgr Canilla, nommé récemment évêque de cette ville contre le vœu des résidents catholiques, d'origine espagnole ayant essayé de prendre possession de son siège en se rendant à la cathédrale Santa-Maria, escorté par des détachements de la force publique, une foule immense s'est massée devant l'église.

Dès que le prélat a fait son apparition les huées et les sifflets ont éclaté avec une telle persistance, qu'il a été obligé de se retirer. Les manifestants ne se sont pas contentés de protester à la porte du temple, mais ils ont encore suivi Sa Grandeur jusqu'au palais épiscopal, en témoignant leur antipathie profonde par des bordées de cris hostiles.

Ce n'est pas la première fois que Mgr Canilla se trouve l'objet d'un tel vacarme; il a déjà tenté, mais en vain, de s'installer officiellement au chef-lieu de son diocèse, et toujours il s'est heurté à une résistance aigüe.

Cette animosité provient de ce que les catholiques prétendent que son élévation, chère au gouvernement anglais, n'est due qu'à une pression trop vive exercée par le cabinet de Londres sur le souverain pontife.

L'incident dont je vous rends comote fait à cette heure le sujet de toutes les conversations, et l'on ne sait trop comment il prendra fin.

Conspiration contre le Sultan

Constantinople, 1^{er} décembre.

Il est encore question d'une conspiration qui aurait été ourdie contre le sultan.

Plus de quatre-vingt-dix personnes, parmi lesquelles se trouvent jusqu'à des fonctionnaires haut placés, ont été arrêtés.

La conspiration aurait même pénétré dans les rangs des troupes tenant garnison à Constantinople, grâce à l'irritation des soldats attendant en vain depuis quatre mois le paiement de leur solde.

On craint une manifestation militaire dans les rues de Constantinople.

Pour le service des dépêches

Allain LANDREC.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

L'ÉLECTION

DE LA

GUILLOTIÈRE

LETTRE DE M. BONNET-DUVERDIÈRE

Jersey, le 29 novembre.

Aux membres du Comité électoral des républicains radicaux socialistes élu en réunion publique.

Citoyens,

En renonçant à l'honneur de vous représenter, ma résignation ne va pourtant pas jusqu'à me désintéresser des destinées politiques de votre grande circonscription si ardemment républicaine.

Les témoignages de confiance dont vous m'avez comblé dans des circonstances qui me les rendent doublement précieux m'ont imposé des devoirs dont rien ne saurait me délier.

Qu'il me soit donc permis de me féliciter avec vous du choix que vous venez de faire parmi tant de candidats si dignes de vos suffrages.

L'élection d'Alphonse Humbert rassurera, n'en doutez pas, les liens qui unissent depuis si long temps la Guilloitière et les Brotteaux.

Le programme accepté par lui et déposé en commun par les électeurs des deux circonscriptions nous en est un gage certain.

En dépit des nécessités prétendues d'un parlementarisme où la République s'énerve et ne saurait s'attacher plus longtemps sans péril, Alphonse Humbert sera toujours si avant tout l'homme du mandat; disposé à l'accepter, qu'à le restreindre, le député s'occupe de certains, fera plus qu'un autre.

Jeunesse, talent, dévouement, services passés, telles sont les garanties qu'il vous offre.

Le bague politique est une école où se forment les convictions et se trempent les caractères; il est bon que les électeurs aillent chercher parfois sur ces bancs des hommes dignes de les représenter.

Vienne le moment de donner à la République les institutions qu'elle attend, vous verrez Humbert parmi ceux qui estiment qu'une constitution pour être légitime et selon le droit doit émaner du seul constituant: le peuple souverain.

Salut fraternel.

BONNET-DUVERDIÈRE.

DÉPÊCHE DU COMITÉ DU QUATORZIÈME ARRONDISSEMENT

Paris, 1^{er} décembre.

Journal *REVEIL LYONNAIS*, à Lyon, pour comité Humbert.

Citoyens,

Le groupe républicain socialiste du 1^{er} arrondissement vous adresse ses félicitations et ses vœux pour le succès de la candidature d'Humbert.

Par délégation:

H. MOURNAUD, J. ALARY, typographe, conseiller prud'homme.

LE COMITÉ DE BOLLÈNE

Aux Electeurs de la 3^e Circonscription de Lyon

Citoyens,

Nous vous félicitons de l'acclamation presque unanime de votre candidat Alphonse Humbert.

Vous vous êtes rappelé du martyr de Nommé, de l'ardent défenseur de l'amitié et de celui qui, même devant ses juges, n'a pas craint de soutenir la vérité.

Vos amis et frères de Vaucluse comptent sur vous persuadés d'avance que le nom d'Alphonse Humbert sortira vainqueur de l'urne.

Vive la République sociale!

Pour le comité socialiste, radical de Bollène,

Le président, Jules VARENNE.

Bollène, 30 novembre 1881.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes de la 3^e circonscription. (Élu en réunion publique).

Les électeurs de la troisième circonscription (Grand-Trou et Montplaisir-la-Plaine), sont invités à la réunion qui aura lieu ce soir, à huit heures précises, café Taillardat, avenue des Ponts, en face du cimetière de la Guilloitière.

ORDRE DU JOUR

Audition du citoyen Alphonse Humbert, candidat des réunions publiques. Tous les candidats y sont invités.

Pour la Commission,

H. ALBERT, BADINIER, SOUDAN, BONARD, BERNARD fils, POPY, GRANJON, MALLET, THOZET.

La carte électorale sera présentée à l'entrée.

Commission électorale des républicains radicaux socialistes de la 3^e circonscription (Élu en réunion publique).

Toute la Commission exécutive est convoquée pour onze heures précises du matin, chez le citoyen Gachet, cours de la Liberté, 89.

Urgence.

BADINIER.

Comité central des républicains radicaux de la troisième circonscription.

La commission électorale est convoquée pour aujourd'hui à 11 heures du matin, au siège de la permanence, brasserie Faure.

Le président, FONTAINE.

Le Secrétaire, Le Délégué, DUBUY, BLANC-DURETTE.

COMITÉ CENTRAL INDÉPENDANT

DES RÉPUBLICAINS-RADICAUX DE LA TROISIÈME CIRCONSCRIPTION

A. BONNOIT

Conseiller général

Membre de la Commission départementale

COMITÉ CENTRAL

DES RÉPUBLICAINS-RADICAUX DE LA 3^e CIRCONSCRIPTION

V. LAGRANGE

Ex-conseiller municipal.

RÉUNION ÉLECTORALE

de la place des Maisons-Neuves

Les électeurs de la Villette, du Sacré-Coeur et de Montplaisir étaient invités hier à 8 heures 1/2 à une réunion publique qui avait lieu au café de la veuve Bru, place des Maisons-Neuves.

Environ trois cents citoyens avaient répondu à cet appel.

La séance est ouverte par le citoyen Tazuet qui propose de nommer un président.

Le nom du citoyen Albert est acclamé à l'unanimité.

Sont nommés assesseurs les citoyens Doumas et Maistre, et secrétaire, le citoyen Bonnard.

Le président donne la parole au citoyen Humbert, le seul candidat actuel des élections.

Le citoyen Humbert prend la parole.

Il dit la parole de la République de la Ville de Paris qui a toujours marché avec elle à la tête de la démocratie française aura à se prononcer dimanche si elle est pour la République démocratique et sociale, ou pour la République monarchique.

Il expose les conditions dans lesquelles les candidats à la candidature qui a été acclamée en réunion publique.

Il examine rapidement la situation actuelle de la République.

La République est faite, au moins de manière à pouvoir assurer qu'elle ne périra pas; du reste, si quelqu'un voulait porter la main sur elle, nous serions là; n'est-ce pas vrai, citoyens?

Mais si nous avons la République, il faut reconnaître que nous ne sommes pas encore dotés des institutions en harmonie avec cette forme de gouvernement.

Nous en sommes encore aux magistrats nommés par le pouvoir et nous en sommes encore à attendre les progrès qu'avaient réalisés nos pères de 1789.

Il parle de la révision de la Constitution par laquelle on pourrait arriver à la suppression de la présidence de la République.

M. Jules Grévy, lui-même, en 1848, avait déposé une proposition en ce sens.

Les mêmes raisons qui avaient inspiré M. Jules Grévy à cette époque, subsistent encore aujourd'hui, et c'est pourquoi nous devons réclamer cette suppression.

L'orateur dit quelques mots sur les causes de la guerre de l'Égypte, guerre criminelle, dont les conséquences ont été fatales pour le pays.

Est-ce donc une République vraiment démocratique que celle où le droit de paix et de guerre, n'est pas à la disposition du peuple?

La Constitution du peuple a-t-elle donc pu être violée sans qu'une voix se soit élevée pour protester dans le Parlement?

On a gaspillé l'or que vous gagnez si péniblement par votre travail. On a joué avec le sang de vos enfants, car ce sont les tripotages de financiers avides et non des Kroumirs, et alors, comme il y a quinze ans, pour la guerre du Mexique, on a invoqué les intérêts nationaux.

Quand M. Clémenceau a demandé quels intérêts nationaux nous avions à défendre, aucun ministre n'a répondu.

Si vous consentez à ce que vos enfants donnent leur vie pour la défense de la patrie, vous ne voulez pas et vous ne voudrez jamais qu'ils meurent pour engraisser des richards. (Bravos enthousiastes).

Depuis longtemps, vous envoyez à la Chambre des hommes qui vous promettent d'exécuter les réformes réclamées par l'opinion publique; ainsi en 1869, M. Gambetta, pourquoi ne le nommerai-je pas, se déclarait devant les électeurs de Belleville énergiquement partisan de la séparation de l'Église et de l'État. Il disait: je fais plus que le promoteur, je le jure, et ce serment, je le tiendrai.

Or, ces jours-ci encore, il a déclaré que son ministère serait strictement concordataire.

Il a donc violé son serment avec autant d'aplomb que Bonaparte violait les siens.

Voulez-vous donc envoyer un député de plus grossier cette majorité servile qui s'est agenouillée aux pieds du maître? Non, vous ne le ferez pas, citoyens, parce que vous, du moins, vous avez résisté.

Il y a quelques mois, vous avez réélu un homme qui, lui, a été fidèle à son serment. Je vous adjure donc de compléter dimanche la victoire du 4 septembre, et cela dans le grand intérêt de la cause républicaine, car depuis quelques temps, il semble qu'un vent de trahison souffle sur notre démocratie.

Il faut enfin rentrer dans la ligne droite qui est la véritable ligne républicaine; il faut enfin vaincre l'opportunisme et nous en débarrasser. (Applaudissements.)

L'orateur termine en rendant justice à Jourde qui, trompé par le Comité central, a compris qu'il était trop honnête homme pour relever le drapeau de l'opportunisme.

De nombreux applaudissements et des cris de vive Humbert accueillent ces chaleureuses paroles.

Le président demande aux électeurs s'ils ont des questions à poser au candidat.

Le citoyen Desvignes demande au citoyen Humbert quelle serait son attitude si la République était en danger par suite de la révision de la Constitution.

Le citoyen Humbert répond:

Vous me demandez ce que je ferais, si la République était en danger. Eh bien, citoyens, je ferais ce que j'ai fait en 1871 (Vifs applaudissements).

Le citoyen Blanc pose une question sur le travail dans les prisons.

Le citoyen Humbert n'est pas partisan de la suppression complète du travail dans les prisons; il demande seulement que ce travail ne soit pas fait au bénéfice d'un entrepreneur, car il porte atteinte au travail libre et devient une sérieuse concurrence.

Il demande qu'on apprenne aux prisonniers un état manuel afin de faire d'un paresseux un travailleur.

Chaque fois que d'un paresseux on fait un travailleur, c'est déjà la moitié d'un honnête homme.

Le citoyen Dumas demande au candidat ce qu'il pense des caisses de retraites et s'il votera la proposition Naud.

Le citoyen Humbert dit qu'il ne votera pas cette proposition, car le projet présenté est une pure duperie et un trompel'œil.

Les patrons préleveront toujours sur

le salaire des ouvriers la somme qu'ils devront verser aux caisses de retraite.

Il conseille de résusciter l'immense assises internationales des travailleurs.

Le citoyen Lombard pose la question sur les récidivistes.

Le citoyen Humbert est très heureux de traiter cette question, car il a vécu dix ans au milieu des criminels pendant sa déportation, et il a pu s'étudier tout à son aise.

Il constate que par l'isolement l'homme perd plus facilement ses idées criminelles, au contraire, quand il se trouve réuni, avec des pairs de son espèce il continue à voler et à assassiner.

Nos colonies seraient du reste insuffisantes à nourrir les nombreux récidivistes qu'il faudrait y déporter. Il ne voit guère le moyen de trouver une bonne solution à cette question.

Le citoyen Clair interroge le candidat sur les moyens nécessaires pour amener une amélioration dans le sort des travailleurs.

Le citoyen Humbert approuve la suppression de l'octroi, et est partisan de l'application d'un impôt unique, soit sur le capital, soit sur le revenu.

Le citoyen Blanc parle de la question de la police des mœurs.

Le candidat dit que que la question est délicate; il dit qu'il va répondre avec franchise, mais s'informe d'abord s'il n'y a pas de dames dans l'assistance.

A ce moment, la citoyenne Paule Minck, qui se trouvait dans la salle, demande à se retirer.

Le citoyen Humbert dit que la citoyenne Paule Minck a assez travaillé et possède assez de science pour qu'elle puisse entendre sans inconvénient les paroles qu'il va dire.

La police des mœurs, comme il est vrai quelquefois, de fatales erreurs, témoin l'affaire de M^{me} Eyben, dont le journal auquel il collabore a pris chaudement la défense; mais cependant il en reconnaît l'autorité dans l'intérêt de la santé publique.

La dernière question posée est celle du citoyen Dumas sur les chambres syndicales.

Le citoyen Humbert en est entièrement partisan et il désire qu'on arrive un jour à ce que les associations ouvrières puissent bénéficier elles-mêmes du travail de leurs outils et qu'elles soient maîtresses des produits qu'elles ont créés.

Nous devons donc en faciliter le développement et assurer leur complète liberté par des lois libérales.

Les interpellations étant terminées, le citoyen H. Albert, croit devoir mettre en garde les électeurs contre les manœuvres de la dernière heure et il espère que le scrutin du 4 décembre sera le complément de la grande victoire remportée le 4 septembre et que ce sera le triomphe de la démocratie radicale et l'écrasement de l'opportunisme.

La candidature du citoyen A. Humbert mise aux voix est acclamée à l'unanimité.

La séance est levée aux cris de vive la République et à bas le Central.

RÉUNION DE MONTCHAT

Deux cents personnes environ assistaient à cette réunion.

L'entrée du citoyen Humbert dans la salle est saluée par d'unanimes applaudissements.

La séance est immédiatement ouverte et le bureau est constitué de la façon suivante:

Le citoyen Drevon, président;

Les citoyens Popy et Martinière, assesseurs et le citoyen Bonnard, secrétaire.

Le président, avant de donner la parole au candidat, remercie les citoyens présents à la réunion de la preuve de sympathie qui vient de lui être donnée et s'engage au nom de tous à faire respecter la liberté de la parole.

Le citoyen Humbert, avant d'exposer son programme, fait l'historique de sa candidature. Il rappelle qu'elle a été choisie après de mûres délibérations, en séance publique, devant tous et que s'il ne s'attendait pas à l'honneur qui lui est fait, il a pensé cependant qu'il avait le devoir de ne pas s'y soustraire.

L'orateur développe ensuite son programme aux applaudissements de l'assemblée.

Il se prononce pour la suppression de la présidence de la République, cette semi-royauté, que le titulaire d'aujourd'hui condamna jadis, et pour la révision immédiate de la constitution, il montre l'influence néfaste exercée par le Sénat sur les institutions républicaines. Il combat avec une grande éloquence le système d'impôts actuellement en vigueur.

L'impôt sur la consommation, dit l'orateur est un impôt inique qui atteint le pauvre alors qu'il épargne le riche; l'impôt seul équitable est celui qui frappe le revenu et la propriété parce qu'en déterminant la fortune de tous, il atteint chacun suivant ses ressources, chacun suivant ses moyens.

Parlant des intrigues du Comité central, il démontre, aux applaudissements de la salle, la manœuvre grossière employée par ce comité pour faire triompher un candidat dont il subsistait seulement les opinions.

Il compte exploiter plus tard le succès de ces manœuvres inavouables et se donner une popularité qu'il n'avait plus, et une autorité que ses attaches opportunistes lui avaient fait

Nous n'aimons pas à frapper un homme à terre, cela explique pourquoi nous nous sommes fort peu occupés de la candidature Bonnoit.

Henri LAPÈRE.

GRÈVE DE VILLEFRANCHE

Erratum. — Omis 50 cent. au versement de M. Baratin le 28 novembre 1881, collecte faite chez le cit. Albert.

Le Réveil lyonnais a versé hier, entre les mains de M. Buckmann, président et Desgranges, secrétaire de la grève, la somme de 1,541 fr. 10 c., solde des souscriptions au 30 novembre.

Nous avons donc remis à ce jour aux grévistes, la somme totale de 3,406 fr. 55 centimes.

LES VICTIMES DE LA GRÈVE

Les grévistes de Villefranche ont perdu la bataille, ils remercient cependant tous les braves cœurs qui les ont soutenus; nous nous joignons à eux.

Aujourd'hui, il ne reste que des victimes; elles sont nombreuses; deux cent cinquante ouvriers environ restent sans emploi.

Is ont voulu aller jusqu'au bout et soutenir, quand même, les intérêts de toutes les corporations ouvrières françaises.

Ils subsistent en ce moment, ce que les patrons appellent le châtiment; ils laisseront-ils mourir de faim?

Nous croyons pouvoir répondre: Non; les ouvriers sont trop solidaires les uns des autres pour oublier que la grève de Villefranche n'était pas une revendication partielle, mais bien une revendication générale.

Ceux qui se sont montrés les plus ardents à la lutte, n'ont pas été réintégrés dans leurs emplois et nous devons encore les soutenir.

A dater de ce jour, nous ouvrons dans nos colonnes une souscription, non plus au profit des grévistes, mais au profit des victimes de la grève: de ces vaillants travailleurs qui n'ont pas craint de compromettre leur situation pour porter haut et ferme le drapeau de l'indépendance des travailleurs.

Citoyens, ne vous laissez pas prouver à vos amis, à vos collègues, et surtout à vos patrons, que vous savez mettre à exécution les grands principes de la solidarité.

pathie, songez que ceux que vous secourez aujourd'hui, sont en grande partie des enfants du pays.

Pour éviter toute contestation, une commission de permanence siégera à la chambre syndicale, rue d'Orléans, 95, où les dons seront inscrits sur un registre spécial.

BUCHMANN, DESGRANGES.

Une lettre a été déposée à la mairie où la commission exécutive des victimes de la grève a fait une demande d'ouverture de travaux pour venir en aide aux pères de famille qui ont été remplacés par des camagnards.

Si d'ici vingt-quatre heures nous ne recevons pas de réponse, nous nous transporterons à la mairie pour avoir du travail ou du pain.

La commission exécutive.

Nous recevons de nos braves frères de Bourg-de-Péage, qui, tout le long de la grève, nous ont soutenus si noblement, une lettre dont nous extrayons le passage suivant:

Citoyens,

Je lis dans le Réveil lyonnais que vous avez succombé par suite de la lâcheté des rouleurs d'os sans entrailles, de ces sans cœur qui verraient leurs femmes, leurs sœurs et leurs enfants à la souillure d'un patron.

Nous ne sommes pas de ces hommes-là, nous aimons à gagner notre vie, mais nous aurions un remords éternel que tant de femmes et d'enfants vont le trouver sans ressources tout un hiver, parce qu'ils ont eu peur de déplaire à un patron.

Nous jetons à la face de ces hommes le mot de renégat.

Pour les cordiers de Bourg-de-Péage, nous sommes solidaires de notre misère, et tant qu'il y aura une victime, nous nous priverons pour vous soulager.

Salut et fraternité.

GAGNEUL.

DEFI DE BIDEI

Mesdames et Messieurs, Le 27 novembre dernier, un défi m'a été porté par miss Nouma Hawa, elle entrait, disait-elle, dans les cages de tous mes animaux et je ne pourrais en faire autant avec les siens.

J'attends donc samedi soir, 3 courant, à la grande séance de 9 heures, qui sera donnée au bénéfice des pauvres pour mettre son défi et le contre-exécution, en ne s'écartant pas des clauses stipulées dans ce dernier moins les dix mille francs, condition dernière laquelle elle s'était retranchée en disant ne pouvoir accepter.

Mais il est bien entendu que si, pour une cause quelconque, elle ne s'exécute pas, la recette sera acquise à l'établissement. Miss Nouma Hawa n'ayant rien à perdre, cherche à se faire une réclame, peut-être intelligente, mais trop visible, et il n'est pas admissible qu'elle soit faite à mes dépens.

Si la chose se fait, je m'engage le lendemain soir, à huit heures, chez elle, à faire exécuter à tous les animaux avec lesquels elle travaille, une course vertigineuse et à faire passer au milieu d'une pluie de feu (exercices qui pourront lui servir à l'avenir). A neuf heures, je donnerai ma séance habituelle dans mon établissement.

F. BIDEI.

NOUVA

MISS HELENA. Dimanche 4 décembre aura lieu une merveilleuse représentation au théâtre des Variétés.

Cette soirée extraordinaire sera donnée par la gracieuse magicienne miss Hélène, avec le concours de son professeur, célèbre illusionniste qui a fait courir tout Paris pendant plusieurs années, dans son ravissant théâtre du Passage de l'Opéra, qui a été incendié.

Il n'est pas une publication périodique qui n'ait donné et enregistré les progrès du savant professeur qui vient de parcourir l'Amérique avec ses dignes élèves. Leur succès a été partout des plus brillants. Cette soirée est dédiée aux familles. L'entrée sera gratuite pour les enfants accompagnés de leur parents.

SPECTACLES DU 2 DÉCEMBRE 1881

Grand-Théâtre. 8 heures. — Les Dragons de Villars. Ballet. — Les Dragons de Serinot.

Théâtre des Célestins. 7 h. 3/4. — Le Roman d'un jeune homme pauvre.

Ménagerie Bidet (Cours du Midi) A 8 h. 1/2, grande représentation.

Nous publions demain la séance du Conseil municipal tenue hier.

CHRONIQUE LOCALE

Par arrêté en date du 30 novembre, M. le préfet du Rhône a désigné MM. Causse, Bousquet et Rebatal, conseillers généraux, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes émis, le dimanche 4 décembre, pour la nomination du député de la 3^e circonscription de l'arrondissement de Lyon.

Cette commission siégera, en séance publique, le jeudi 8 du même mois, à 2 heures du soir, dans la salle du conseil de préfecture, à l'Hôtel-de-Ville.

M. Louis Garnier est nommé préparateur de matières médicales et de botanique à la faculté de médecine de Lyon, pendant l'année scolaire 1881-1882.

M. le secrétaire de l'Harmonie lyonnaise rappelle à MM. les membres honoraires et actifs qui, par oubli involontaire ou d'adresse insuffisante, n'auraient pas reçu d'avis, que le banquet annuel de la Société aura lieu samedi prochain, 3 courant, au local rue Por-du-Temple, 20, à sept heures du soir.

Prière de se faire inscrire au plus tôt.

Une perception modèle est certainement celle de M. Monjot, avenue de Saxe, 112.

Des employés insolents se permettent d'insulter des femmes.

Il y a quelques jours, madame Dreyfus, femme d'un honorable citoyen de nos amis, a été traitée de prussienne, parce qu'elle faisait remarquer audit employé que c'était à tort qu'on envoyait à son mari, un commandement à payer ses impositions, attendu qu'il possédait un reçu constatant qu'il s'en était acquitté.

Mais ce qu'il y a de plus fort, c'est que M. Dreyfus recevait hier une nouvelle lettre sans timbre signée Gaud ou Band, lui apprenant qu'on allait saisir chez lui. Pourtant M. Dreyfus a payé depuis le mois de mai.

Nous ayons raison de dire que l'ordre règne dans la perception de l'avenue de Saxe.

Le conseil d'administration de la Société fraternelle des Volontaires de 1870-71, à Lyon, vient de déléguer le citoyen Vernay, membre de la Société, administrateur du Réveil lyonnais, pour représenter cette Société à la cérémonie de l'anniversaire de la bataille de Champigny et lui donner pleins pouvoirs à ce sujet.

Les membres du conseil d'administration.

La fanfare municipale des sapeurs-pompiers, donnera dimanche 4 décembre, en l'honneur de la Sainte-Barbe, son grand banquet annuel dans les salons du restaurant Dupuis, rue Saint-Côme, 20.

Nous apprenons que M^{lle} Galisot, une institutrice bien connue de notre ville, vient de recevoir du ministère de l'Instruction publique les palmes d'officier d'académie.

Cours gratuit de musique vocale (méthode usuelle), au siège de la société l'Alliance chorale, 4, place Belfort.

Le cours comprendra les exercices de mesure, d'intonation, la transposition et enfin l'étude des chœurs.

Ce cours sera professé par M. Molley, directeur de la société.

On peut se faire inscrire les jours de jeûnes, les mardis et samedis, à neuf heures du soir.

HARMONIE LYONNAISE. — M. le secrétaire informe MM. les membres honoraires et actifs, qui, par oubli involontaire ou d'adresse insuffisante, n'auraient pas reçu d'avis que le banquet annuel de la société aura lieu samedi prochain 3 courant à sept heures du soir, au local de la société.

Une somme de dix francs, produit d'une collecte faite à la suite d'un enterrement, a été remis par M. Blondet à M. Rochet, adjoint au maire de Lyon, et convertie par ses soins, conformément au désir exprimé par

les donateurs, en un livret de caisse d'épargne au nom du jeune Curial (François-Marie), élève de l'école municipale de garçons de la place Belfort, désigné par ses condisciples comme ayant accompli le plus de progrès depuis la rentrée des classes.

CLASSE 1881. — Les jeunes gens de ladite classe sont prévenus qu'une réunion générale des conscrits du 1^{er} arrondissement aura lieu le dimanche, 4 décembre 1881, à 4 heures précises du matin, chez M. Winder, boulevard de la Croix-Roussse.

ORDRE DU JOUR: Discussions générales à l'effet de s'entendre pour un banquet d'amis.

La Commission.

Une grave maladie vient de se déclarer dans l'écurie de M. B. Charvet, marchand de charbons à Perrache. Douze chevaux qui étaient employés aux charrois de l'intérieur de l'entrepôt refusèrent soudainement de continuer leur travail en donnant des signes de grandes souffrances.

M. le vétérinaire Quivogne fut mandé immédiatement pour leur prodiguer des soins.

Malgré toutes les précautions prises un cheval a déjà succombé.

Hier à 6 heures du soir, une jeune fille de 9 ans, la nommée Fernande Baugaire, demeurant chez ses parents, rue Nérard, à Vaise, a été renversée par le tramway n^o 3, dans la rue de la Pyramide.

Relevée immédiatement et transportée chez ses parents, on a constaté avec satisfaction que cette enfant n'avait reçu que des contusions sans gravité.

Un feu de cheminée sans importance, s'est déclaré avant-hier chez un confiseur de rue Mercière, M. Tremblay.

Le pompier Burel, de la 2^e compagnie l'a éteint presque aussitôt en jetant quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont insignifiants.

Un jeune enfant de trois ans, le nommé Léon Dubois, sorti hier matin, vers onze heures de l'asile de l'avenue de Saxe n'a pas reparu au domicile de ses parents, rue des Asperges, 56.

On comprendra aisément la douleur de ces derniers.

Cet enfant était vêtu, au moment de sa disparition, d'une robe en drap noir et chaussé de bottines.

Espérons qu'à l'heure où paraîtront ces lignes ce malheureux enfant aura été rendu à ses parents.

Signalons un fait, heureusement très rare dans notre ville.

Un jeune enfant de 7 ans 1/2, le nommé Jacques-Honoré Faure, a été sur la requête de ses parents, conduit à la prison St-Joseph en vertu d'une ordonnance du président du tribunal civil.

Ce malheureux enfant y devra subir une peine de un mois de prison.

Nous ne connaissons pas l'étendue des fautes commises.

Il nous sera permis, cependant, de trouver le châtiment bien sévère pour un enfant de cet âge.

Les agents de la sûreté ont procédé, l'avant-dernière nuit, à l'arrestation d'un nommé Marius Grand, signalé par le parquet de Lausanne (Suisse), comme s'étant échappé du pénitencier de cette ville où il était interné.

Cet individu sera immédiatement dirigé sur Genève.

La femme Brunel, demeurant rue de la Vieille, 10, a fait dans son escalier une chute du même genre, mais dont les conséquences sont plus graves.

Relevée immédiatement, la blessée a été transportée en toute hâte à l'Hôtel-Dieu.

La jambe gauche a été fracturée en plusieurs endroits, et les contusions diverses qu'elle s'est faites en tombant, offrent une certaine gravité.

Une jeune fille de 23 ans, la nommée Françoise Carrad, a fait, à la gare de Genève, aux Brotteaux, une chute qui

a nécessité son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu.

Cette malheureuse, qui habite une petite commune de la Savoie, allait prendre le train pour retourner dans son pays lorsqu'elle a été victime de cet accident.

Son état n'inspire aucune inquiétude, la jambe droite a été seule contusionnée.

Un cheval attelé à un camion chargé de barilles de vin, s'est abattu dans la journée d'avant-hier à l'angle de la rue Imbert-Colomès et de la rue Pouteau.

Un des brancards a été cassé. Le voiturier, aidé de quelques passants, a pu dégager son cheval et continuer sa route, après avoir éprouvé seulement un léger retard.

Avant-hier, vers 6 heures du soir, un habitant de la rue Grôlée, M. P..., s'est trouvé subitement indisposé sur la voie publique.

Conduit au poste des gardiens de la paix qui se trouve dans cette rue, il a pu, après quelques instants de repos, regagner à pied son domicile.

Bien peu de ménages se passent actuellement du déjeuner au lait, nous pensons donc être agréable à nos lecteurs en leur signalant d'une façon toute particulière la Société des Laiteries du Rhône.

Née d'abord, fondée sur le modèle des grandes Sociétés parisiennes, la Société des Laiteries du Rhône est appelée par son organisation puissante et l'excellence de ses produits à prendre le premier rang parmi les industries similaires.

Nous apprenons que sous peu de jours la Société va organiser dans chacun des quartiers, non desservis actuellement, un service de distribution.

Le consommateur délicat trouvera dans le système de vases à lait toutes les garanties qu'il est en droit d'exiger pour une denrée aussi délicate et aussi susceptible d'altération.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 1^{er} décembre

PRÉSIDENCE DE M. MONPÉLA, CONSEILLER

Détournements de Deniers publics

Louis-Ernest Lesueur, 39 ans, ex-inspecteur de l'octroi de la ville de Lyon, est accusé de détournements de deniers publics.

Voici un résumé de l'acte d'accusation: Au commencement de l'année 1868, Lesueur entra dans l'administration de l'octroi de Lyon, en qualité de préposé de 3^e classe. Au mois de mai 1880, il était nommé chef de bureau central, sous-inspecteur de 2^e classe, et au mois de février 1871 il devint inspecteur de 1^{re} classe, avec un traitement de 6,000 fr. par an.

Les fonctions de chef de bureau central, sous-inspecteur de 2^e classe qui ont été remplies par Lesueur depuis le mois de mai 1880 jusqu'au mois de mars 1881, comprennent la direction de la caisse centrale de l'octroi. Lorsque Lesueur prit possession de ces fonctions, la caisse lui fut remise par M. Roche, son prédécesseur, après qu'ils en eurent ensemble vérifié l'état. Lorsqu'il fut nommé à un autre poste, il dut remettre la caisse à M. Fauchereau, son successeur, avec un état de situation. D'après cet état, dressé par les soins de Lesueur, le solde en caisse s'élevait à la somme de 46,517 fr. 28 c. qui étaient effectivement représentés par lui. Mais, dans le bordereau qu'il fournissait, il avait omis de faire figurer une somme de 29,613 fr. 51 c., versés à la caisse centrale de l'octroi, mais revenant à la caisse de retraites sur les saisies et amendes du 2^e semestre de l'année 1880 et du mois de janvier 1881.

Pour expliquer cette omission, Lesueur déclara qu'il allait verser lui-même cette somme à la caisse municipale pour y déposer les pièces annexes de ce versement; on découvrit qu'il n'avait pas eu lieu.

Lesueur dut alors avouer qu'un déficit important s'était produit dans sa caisse; ce déficit toutefois ne s'élevait pas à l'intégralité de 29,613 fr. 51 c. dus à la caisse des retraites, mais seulement à 15,513 fr. 51 c. car Lesueur avait emporté chez lui et conservé entre ses mains 14,000 fr. qui lui appartenaient personnellement. En même temps il protestait de son innocence, soutenant qu'il n'avait commis aucun détournement; néanmoins il ne put fournir aucune explication plausible de cet énorme déficit.

Des vérifications successives et minutieuses de ses livres ont démontré la faus-

seté de cette explication. Elles ont, il est vrai, fait ressortir quelques erreurs dans la comptabilité de l'accusé, mais ces erreurs toute compensation faite, ne réduisent le déficit constaté que de 1,005 fr. 02 c. le laissant par conséquent subsister jusqu'à concurrence de 14,418 fr. 49 c.

Lesueur a prétendu que des soustractions avaient pu être opérées à son insu dans sa caisse, mais rien ne rend vraisemblable cette allégation.

Toutes les circonstances concourent à établir que ce déficit est dû à des détournements commis par l'accusé.

M. Roger, substitut du procureur général, soutient l'accusation.

La cour, sur la déclaration du jury, déclarant Lesueur coupable avec admission de circonstances atténuantes, le condamne à deux ans d'emprisonnement.

DERNIÈRE HEURE

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni à neuf heures, ce soir, sous la présidence de M. Gambetta.

La nomination au cardinalat de M. Lavignerie a été blâmée.

Ce prélat a créé des embarras nombreux en Algérie. Il recommence à nous en créer en Tunisie.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Jeudi 1^{er} décembre, 11 h. soir

3 0/0, 85 65	Rio, 705 ..
5 0/0, 145 67	Union ancien, 2500 ..
Italien, 80 60	Union nouvel,
Turc, 43 52	Alpine,
Extérieure, 29 1/2	Chemins tures,
Intérieure,	Lander-Bank,
Egyptienne, 362 ..	Lombards, 333 ..
Banque otto,	Chang-Lond,
Hongrie,	Consolidés,
Russe,	Crédit lyonn, 838 ..

Tribune publique

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le directeur du Réveil lyonnais. Permettez-moi d'emprunter quelques lignes dans les colonnes de votre journal, pour répondre aux allégations portées à mon adresse, dans votre numéro de ce jour.

Votre appréciation, sur mes dires, dans la réunion d'hier soir à l'Elysée, étant mal fondée; je tiens à formuler plus exactement ma pensée, que vous avez fort mal comprise, je suis partisan de la liberté de la parole, et à ce point de vue je ne suis été contre les bronchites qui, généralement, empêchent de mettre à profit les discours que peuvent faire les candidats et les électeurs quel que soit le camp auquel ils appartiennent.

Pour mon compte je déclare que je voudrais voir, et je n'accepte aucun parti, une discussion libre dont on puisse tirer tous les fruits qu'elle comporte.

Quant aux paroles un peu sévères que j'ai adressées à nos adversaires politiques, je vous déclare qu'elles sont contre moi seul, en réponse aux invectives incessantes dirigées contre le comité central, non pas que cela me touche, mais pour le respect de cette liberté que nous invoquons chaque jour.

Agrez mes plus sincères salutations.

F. Mesy.

BULLETIN OUVRIER

Manches de parapluies. — Le syndicat invite tous ses adhérents pour la troisième et dernière fois, à une assemblée générale qui aura lieu le dimanche 4 courant, à 2 h. très précises du soir, chez M. Rhône, rue Tronchet, 53.

Nota. — Quel que soit le nombre des membres adhérents, l'assemblée prendra une décision définitive.

Chambre syndicale des ouvriers lyonnais. — Les adhérents sont priés d'assister à la réunion générale du dimanche 4 courant, à deux heures du soir, au siège social. Le syndicat est prié de ne pas s'absenter. Nous rappelons aux patrons et aux ouvriers que le bureau pour les cités et demandes d'emploi est ouvert tous les jours de une heure à quatre heures, rue Duguesclin, 123, au premier.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

— As-tu confiance en moi, Marie?

— Hélas! je te l'ai prouvé trop...

— Ecoute-moi donc, alors, et crois-moi...

La jeune femme fit un geste de résignation découragée.

— Parle... dit-elle ensuite; — j'écouterai et je tâcherai de croire.

XXX

— Ne songe point à fuir, chère bien aimée, poursuivit Arnold. La fuite serait une faute de plus... une faute impardonnable, puisqu'elle impliquerait un aveu et rendrait public ce qui doit à jamais rester caché, aussi bien dans l'intérêt de ton mari que dans ton intérêt personnel.

— Tu me défends de fuir! — interrompit Marie. — Est-ce que je peux rester?

— Oui. — Tu as été courageuse et forte jusqu'à ce jour, sans savoir que tu portais dans ton sein un gage de notre amour. Redevenis forte et courageuse pour l'enfant qui doit naître.

— Alors il faut mentir encore? murmura la jeune femme en se tordant les bras avec désespoir.

— Il le faut.

— Ce que tu me demandes est irréalisable.

— Pourquoi.

— Parce que les jours succèdent aux jours. — On n'a rien vu jusqu'à présent, mais il suffira désormais de jeter sur ma taille un regard attentif pour tout comprendre et pour tout deviner.

— Le moment approche où la dissimulation ne sera plus possible.

— C'est vrai! — dit M. de Trois-Monts, d'une voix brisée en serrant convulsivement son front entre ses mains. — Que faire, mon Dieu? que faire?

— Je ne sais pas... — balbutia la comtesse affolée.

Arnold, brusquement, leva la tête.

— Ne peux-tu prétexter un voyage? — demanda-t-il.

— Où trouver le prétexte?... D'ailleurs on ne me laisserait pas voyager seule...

— Si le comte s'absentait?...

— Pourquoi le ferait-il?...

— Il s'éloigne souvent pour des explorations scientifiques...

— En ce moment il n'en projette aucune.

— On peut lui en donner l'idée...

— Comment?...

— Je cherche un moyen et je le trouverai... Pendant son absence rien ne l'empêchera de quitter l'hôtel à ton tour, et d'y revenir quand tu n'auras plus rien à craindre...

— Si cela se pouvait!... — balbutia Marie.

— Cela se pourra, j'en réponds... — Sois prudente... — J'ai en sorte que personne au monde ne surprenne notre secret... je te le demande au nom de notre amour... au nom de notre enfant... je te le demande à genoux et, quand approchera l'heure de la délivrance, je serai là, près de toi, je ne te quitterai pas... Puis, une fois délivrée, tu rentreras seule à l'hôtel de Vergis, et je prendrai soin du cher petit être

en qui nous revivrons tous deux. — Feras-tu cela, Marie?...

— Je le ferai, puisque tu le veux...

— Et ce sera notre bonheur à venir... — reprit Arnold; — ce sera le calme pour toi...

Madame de Vergis secoua la tête et répétait:

— Le calme... — Pourrais-je le retrouver jamais?...

— Oui, si tu m'obéis en aveugle, ou plutôt en femme aimante et confiante... Nous veillerons sur nos regards de crainte qu'ils ne nous trahissent, et nous serons heureux encore...

La comtesse ne répondit pas et pleura...

Arnold écarta les deux petites mains dont elle se servait pour voiler son visage, attrista sa tête sur son épaule et l'embrassa longuement comme au moment de son arrivée.

La femme est toujours femme, même dans la douleur...

Sous cette étreinte pleine de passion, Marie, pour un instant, oublia chagrins et terreurs, et noya ses yeux humides dans les yeux brûlants d'Arnold.

Puis leurs lèvres s'unirent comme s'étaient unis leurs regards...

Il était près de trois heures du matin lorsque la comtesse renoua sa longue chevelure et repara le désordre de sa toilette pour retourner à l'hôtel de Vergis.

M. de Trois-Monts la reconduisit jusqu'au boulevard des Invalides.

Là il s'arrêta afin de la laisser arriver seule à la porte du jardin de l'hôtel; — il ne la perdait pas de vue, toutefois, et il ne s'éloigna que lorsque la jeune femme fut rentrée.

A PROPOS DU CAFÉ

A NOS LECTRICES

Un conseil, par exception, facile à pratiquer

C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur sans altérer la tête, épanouit le cœur, A peine j'ai senti la vapeur odorante, Soudain, de ton climat la chaleur pénètre, Réveille tous mes sens sans trouble et sans cahos, Mes pensées, plus nombreux, arrivent à grands flots Mon idéal était triste, aride, dépourvu, Elle rit, elle sort richement habillée, Et je crois du génie éprouvant le réveil. Boire dans chaque goutte un rayon de soleil.

A la lecture de ces admirables vers, il me semble, chères lectrices, voir vos narines se gonfler de plaisir, votre langue et votre palais délicieusement s'humecter, vos lèvres roses s'arrondir en un cercle charmant pour respirer à pleins poulmons le suave arôme qui réjouit le cœur du pauvre comme du riche et vient répandre dans toute notre économie une sensation de bien-être inexprimable. Car il n'y a pas à l'onier, depuis que par la faute de notre première mère, le genre humain a été arraché aux délices du paradis terrestre, vous n'avez pas dégénéré; vous êtes gourmandes, de bonnes choses, s'entend. Êtes-vous cause si la nature vous a faites si frêles et si délicates? Êtes-vous cause si elle vous a rendus beaucoup plus sujettes que nous aux influences de température et d'alimentation? N'est-il donc pas tout simple que le goût et l'odorat se ressentent chez vous de la sensibilité exquise de vos organes et que ce qui est un défaut pour l'homme soit pour vous une qualité de plus ajoutée aux mille attraits à l'aide desquels vous savez si bien nous intéresser et nous plaire. Hélas, cette sensibilité qui vous fait ressembler à des fleurs que le moindre souffle fait pencher sur leur tige, de quels troubles dans les fonctions digestives, de quelles indispositions de toute sorte n'est-elle pas la cause? Une de ses conséquences les plus communes est de provoquer chez la jeune femme et surtout la jeune fille des grandes villosités, une perte quelquefois complète d'appétit, des tiraillements d'estomac, des vomissements, des maux de tête, des vertiges, des palpitations de cœur, enfin un allongement général des forces physiques. Tous ces effets résultent de l'absence d'une fluidité normale du liquide sanguin et constituent ce que la science dans son langage imagé appelle la chloro-anémie. Pour prévenir et combattre cette maladie qui fait le désespoir de vos familles, il est une substance dont les vertus viennent puissamment aider à sa guérison. Cette substance se nomme le quinquina. Malheureusement, l'amertume qui la caractérise vient placer entre elle et le malade qui l'emploie un obstacle souvent franchissable. Grâce aux recherches intelligentes d'un pharmacien de notre ville, cet obstacle aujourd'hui n'existe plus. En ajoutant au quinquina des principes aromatiques du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange les propriétés de la graine merveilleuse dont l'infusion accélère le pouls, stimule le cerveau sans l'échauffer, facilite la digestion, diminue la transpiration et fortifie le système nerveux. M. Bertrand a fait du vin qu'il porte son nom une boisson que nous ne saurions pas dédaigner les deux de l'Olympe. Aussi, chères lectrices, au cas où les symptômes que je vous ai signalés plus haut se manifestent chez vous, ne sauriez-vous mieux faire que de vous conseiller le vin Bertrand comme le spécifique le meilleur que vous puissiez leur opposer.

ments d'estomac, des vomissements, des maux de tête, des vertiges, des palpitations de cœur, enfin un allongement général des forces physiques. Tous ces effets résultent de l'absence d'une fluidité normale du liquide sanguin et constituent ce que la science dans son langage imagé appelle la chloro-anémie. Pour prévenir et combattre cette maladie qui fait le désespoir de vos familles, il est une substance dont les vertus viennent puissamment aider à sa guérison. Cette substance se nomme le quinquina. Malheureusement, l'amertume qui la caractérise vient placer entre elle et le malade qui l'emploie un obstacle souvent franchissable. Grâce aux recherches intelligentes d'un pharmacien de notre ville, cet obstacle aujourd'hui n'existe plus. En ajoutant au quinquina des principes aromatiques du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange les propriétés de la graine merveilleuse dont l'infusion accélère le pouls, stimule le cerveau sans l'échauffer, facilite la digestion, diminue la transpiration et fortifie le système nerveux. M. Bertrand a fait du vin qu'il porte son nom une boisson que nous ne saurions pas dédaigner les deux de l'Olympe. Aussi, chères lectrices, au cas où les symptômes que je vous ai signalés plus haut se manifestent chez vous, ne sauriez-vous mieux faire que de vous conseiller le vin Bertrand comme le spécifique le meilleur que vous puissiez leur opposer.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.
Ordres de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Reports.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.
Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :
A vue, 2 0/0
A 3 mois, 3 0/0
A 6 mois, 4 0/0
A 1 an, 4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus, 5 0/0
Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

L'AKHBAR

Journal le plus ancien et le mieux informé des journaux algériens
Bureaux : Place du Gouvernement, à Alger
ABONNEMENTS :
France. — Trois mois, 12 f.; Six mois, 23 f.
Etranger. — Trois mois, 14 f.; Six mois, 25 f.
On s'abonne chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le Lait antihypérophique ou Lait Canès.
Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesses, taches de rousseur, son, lentilles, hâle, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.
CANÈS et C^{ie}, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.
Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraisant à Lyon
Le Jeudi et le Dimanche
Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.
Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

de la Bronchite chronique, traitement nouveau. Brochure de 136 pages, 13^e édition, par le docteur JULES BOYER, de Paris. — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste, à M. Delahaye, libraire-éditeur, plate de l'École de Médecine, 23, Paris. Se trouve aussi à Lyon dans les pharmacies Bernoud, 3, rue de la République; Estragnat, place Kléber; Faivre, place des Terreaux.
Dr Gaillard, 1, quai de la Charité, Lyon

VIN DE QUINQUINA

AU VIN D'ESPAGNE
De Joseph DENAUX
Le litre, 5 fr. — Le demi-litre, 2 fr. 50 c.
52, R. DE LA CHARITÉ & 49, R. FRANKLIN
Envoi franco par 4 litres

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance
Aug. DESPORTES
14, Quai de Vaise, Lyon
Nettoyage de montre..... 2 fr. 50
Grand ressort de Genève..... 2 fr.
Réveil, depuis..... 6 fr. 50
Montres à cylindre, argent depuis 25 fr.
Tout est garanti

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. Didier, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57; les bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soulagés de suite; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 à 4 h., et par correspondance

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE
Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.
Prix de l'abonnement : 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, à Lyon.

VOS CHEVEUX

ne tomberont plus si vous avez le soin de vous servir de la Pomade chevelue Ramognino qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pomade chevelue pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Bunoz, pharmacien place St-Pierre, 1, à Montélimar, Brun, pharmacien; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

HERNIES

sans opérations, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage.

DÉCOUVERTE HUMANITAIRE

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques et de tous les inconvénients de la bouche, par l'ELIXIR SOUVERAIN des ALPES, en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. Rorn, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.
Le Directeur-Gérant, TONY LOUP
Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

LYON — 32, Avenue de Saxe et 25, Rue Cuvier — LYON
(PRÈS DU COURS MORAND)
GRANDE PHARMACIE DES BROTTEAUX
Préparation spéciale et en grand de tous les Vins de Quinquina au Bordeaux, Madère, Malaga, Frontignan, etc.
Très bon vin de quina à 2 fr. le litre.
Vin de quina au malaga, supérieur, 3 fr. le litre.
Vin de quina au malaga, extra, 4 fr. 50 c. le litre.
Ce vin se vend aussi par demi-litre et au verre.
Sirop d'écorce d'orange amère, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.
Sirop de gentiane, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.
Sirop de salsepareille composé du codex, 5 fr. lit., 2 75 le 1/2 l.
Sirop de mou-de-veau, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.
Sirop de Chicorée composé, 4 25 le litre et 2 25 le 1/2 litre.
Sirop de bourgeon de sapin, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1/2 litre.
Sirop de baume de Tolu, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1/2 litre.
Ces sirops se vendent aussi par topettes et demi-topettes.
EXÉCUTION TRÈS SÈVÈRE DES ORDONNANCES DE MM. LES MÉDECINS A DES PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS
Remise de 10, 15 et 20 pour cent sur les spécialités
Un Prix-Courant, accompagné d'un Petit Manuel ou Guide d'hygiène, est offert gratuitement à toute personne qui en fait la demande, même sans acheter.

AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON — 14, Rue Confort — LYON
SUGGURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue Ste-Catherine
SUGGURSALE GRENOBLE Passage Teissière
Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence
Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Comédie politique — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.
Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.
Roanne : Avenir roannais.
Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.
Vienne : Journal de Vienne.
Bourgois : Indicateur.
Allevard : Gazette d'Allevard.
Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire.
Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.
Trévoux : Journal.
Nantua : Abeille.
Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

ON DEMANDE A LOUER
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 432^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.
AU GRAND BON MARCHÉ
18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50

Acquisition
Les mariés Millien et Vve Augouat, ont vendu leur fonds de café-brasserie, dit de Paris, situé à Lyon, rue de Créqui, 114. Rêd. dans les 10 jours à M. Arguillet, agent d'affaires, rue Dumont, 2.

BONNE OCCASION
A vendre belle balance pour magasin de soieries dernier modèle. S'adresser à la coiffeuse, 53, r. Montessieu, Guillotière.

20 Centimes le rouleau et au-dessus ; choix considérable et concurrence impossible.
Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 19, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.

ON DEMANDE
Un garçon de bureau à la Société des Laiteries du Rhône, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville.

SANS INJECTIONS NI MERCURE
Dr PHILIPON, guérit rapidement **MALADIES SECRÈTES**
Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

LEÇONS
d'Italian, d'Allemand, et d'Espagnol
Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

POUR UN COMMERCE de liquides
On demande à louer ou acheter dans Lyon un local de 500 à 600 mètres, avec caves, appartements au-dessus. Répondre aux initiales F. G. H., poste restante, Lyon, Terreaux.

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez le Régisse homéopathique du Dr Schimmann, 90 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

UN COMPTABLE
Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Société Anonyme). — Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

PÉDICURE MAYER Fils, 18, rue Mulet, 18.
Cabinet de midi à six heures, Lyon.
TOILE RÉSOLUTIVE ENGELEURES
Contre les CORS, la boîte, 1 fr. Guérison en 24 h. le flacon 1 fr.

DÉPÔT PRINCIPAL : à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES
Tony Loup

L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des maladies, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphie stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent; mais il y a dès lors tendance à la chlorose (pâles couleurs); la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phthisie a le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue les organes se développent à la façon de ces plantes étioilées qui, venues sous un épais ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se sont élevées sans prendre ni forces ni consistances, et déperissent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.

On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'assouplissement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspnée, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et à un bruit du souffle des vaisseaux du cou; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'insuffisance aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution notable de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.

Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte : les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Elixir anti-anémique de St-Antoine.

C'est le réparateur par excellence : il régénère le sang, développe les globes rouges, reconstitue les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les maux d'une période ordinairement pénible; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Elixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils reprennent promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les maux qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Elixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.

Dr. T. A.

L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux
Siège Social : Rue de la République, 61 — LYON
LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5	15.065	30.125	45.185	60.245
758	15.818	30.878	45.938	60.998
1.511	16.571	31.631	46.691	61.751
2.264	17.324	32.384	47.444	62.504
3.017	18.077	33.137	48.197	63.257
3.770	18.830	33.890	48.950	64.010
4.523	19.583	34.643	49.703	64.763
5.276	20.336	35.396	50.456	65.516
6.029	21.089	36.149	51.209	66.269
6.782	21.842	36.902	51.962	67.022
7.535	22.595	37.655	52.715	67.775
8.288	23.348	38.408	53.468	68.528
9.041	24.101	39.161	54.221	69.281
9.794	24.854	39.914	54.974	70.034
10.547	25.607	40.667	55.727	70.787
11.300	26.360	41.420	56.480	71.540
12.053	27.113	42.173	57.233	72.293
12.806	27.866	42.926	57.986	73.046
13.559	28.619	43.679	58.739	73.799
14.312	29.372	44.432	59.492	74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs.
A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont en la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.
Les répartitions ont lieu tous les trois mois; la prochaine aura lieu en janvier 1882.
Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs. Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs.
Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 23 janvier 1868.